

20250304 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/63137/les-ukrainiens-sont-desormais-la-deuxieme-nationalite-a-demander-lasile-en-france>

Grand angle



L'association des Ukrainiens d'Aix-la-Chapelle organisent aussi des manifestations, comme ici lors du premier anniversaire de la guerre. Crédit : Facebook Ukrainer in Aachen

Les Ukrainiens sont désormais la deuxième nationalité à demander l'asile en France

Par [Maïa Courtois](#)

Avec plus de 11 000 dossiers déposés en 2024, les Ukrainiens sont quatre fois plus nombreux qu'en 2023 à demander l'asile en France. Ils sont devenus la deuxième nationalité à demander ici une protection internationale, juste derrière les Afghans. Après trois ans de conflit, beaucoup veulent se stabiliser ; or, le dispositif de protection temporaire n'ouvre que peu d'horizons pour reconstruire sa vie.

Avec plus de 11 800 premières demandes d'asile déposées en 2024, [selon le décompte provisoire de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides \(Ofpra\) paru début février](#), les Ukrainiens sont quatre fois plus nombreux qu'en 2023 à demander l'asile en France.

Ce faisant, ils atteignent presque le niveau de la première nationalité à demander une protection. Les Afghans restent les premiers, à 600 demandes près - avec une tendance à la baisse, puisque le nombre de dossiers déposés a baissé d'un tiers en un an.

La France est désormais le premier pays d'accueil de ces demandes d'asile ukrainiennes. En effet, 50 % des demandes déposées par des Ukrainiens en Europe concernent la France, selon [le rapport annuel 2024 de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile](#) (AUEA) publié lundi 3 mars.

Toujours d'après cette Agence, les Ukrainiens fuyant la guerre en Russie ont déposé 27 000 demandes d'asile dans l'UE en 2024, un chiffre en hausse de 90 % par rapport à 2023.

Ceux qui demandent l'asile, en France, reçoivent généralement des réponses positives : leur taux de protection atteignait 86 % en 2023.

"Un décalage entre un discours très accueillant et une réalité beaucoup plus complexe"

Alors que l'on entre dans la troisième année de la guerre menée par la Russie en Ukraine, ces demandes d'asiles ukrainiennes émanent "en grande majorité de personnes déjà présentes en France sous le régime de la protection temporaire", explique l'Ofpra dans son rapport provisoire.

La France accueille aujourd'hui 85 000 Ukrainiens, indique le Premier ministre dans une circulaire envoyée aux préfets du 4 décembre 2024. Il s'agit néanmoins de l'un des pays de l'UE qui a reçu le moins d'exilés ukrainiens en proportion de sa population. Ils sont 30 fois plus nombreux en Tchéquie ou en Pologne, et 15 fois plus en Allemagne, qui compte plus d'un million de bénéficiaires de la protection temporaire. À eux trois, ces pays accueillent 52 % des 5,1 millions d'exilés ukrainiens en Europe, selon les statistiques du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR).

Pour rappel, la protection temporaire a été étendue jusqu'en 2026. Depuis son déclenchement quelques jours après le début de la guerre le 4 mars 2022, ce statut a régulièrement été renouvelé par les États membres de l'UE. Issu d'une directive adoptée en 2001 dans un contexte de déplacements massifs dus à des conflits armés dans les Balkans, il ouvre droit au séjour, au travail, au logement, à un accès immédiat aux soins de santé et à la scolarisation des enfants. Toutefois, les Ukrainiens ont été les premiers à en bénéficier.

A lire aussi

[Guerre en Ukraine : le destin tumultueux des jeunes étudiants africains contraints à l'exil en France](#)

La tendance à la hausse de la demande d'asile des Ukrainiens, "à rebours de l'orientation initialement recherchée, traduit le souhait des Ukrainiens présents en France de s'inscrire durablement sur notre territoire, dans un contexte de poursuite du conflit en Ukraine et d'incertitude liée à la durée effective de la protection temporaire (...) ainsi qu'au caractère provisoire des autorisations de séjour qui leur sont remises", note le Premier ministre dans sa circulaire. Les autorisations de séjour délivrées dans le cadre de la protection temporaire ne sont valables qu'un an, renouvelables.

En France, une protection avec peu d'horizons

"Si les demandes d'asile augmentent, c'est probablement que certains Ukrainiens souhaitent rester, mais aussi parce que la protection temporaire, qui n'est pas prévue pour durer, ouvre moins de droits", commente auprès du [Dauphiné](#) la sénatrice de la Nièvre Nadia Sollogoub, présidente du groupe d'amitié France-Ukraine du Sénat. "Certains Ukrainiens perçoivent un décalage entre un discours très accueillant, et une réalité beaucoup plus complexe".

L'une des principales préoccupations concerne les moyens donnés à l'accueil des Ukrainiens protégés. Au plus fort des arrivées en 2022, la Direction générale des étrangers (DGE) en France assurait un dispositif d'accueil d'urgence pour les protégés temporaires Ukrainiens d'environ 19 500 places.

Or, ce dispositif s'est réduit au fil des années : 13 000 places en 2023 ; 9 000 en 2024. Dans le budget 2025, ces moyens se resserrent encore, à 4 000 places dédiées. "Au premier semestre, 2 500 places vont disparaître ; puis 2 500 autres au second semestre", détaille à InfoMigrants Gérard Sadik, responsable national asile de La Cimade, qui a produit [une analyse fin 2024 sur ce budget](#).

Le financement de ce dispositif est désormais fondu dans la même ligne budgétaire que les places en HUDA (hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile), le BOP 303. Or, cette ligne budgétaire connaît elle aussi de sévères coupes. Au total, "10 000 places d'hébergement asile sont supprimées dans le budget 2025", décompte Gérard Sadik, "ce qui est hallucinant".

A lire aussi

[*"Je veux payer mes impôts ici" : un Ivoirien ayant fui la guerre en Ukraine se bat pour rester en France*](#)

S'agissant de l'accès à du logement stable, au-delà du circuit de l'hébergement d'urgence, les ménages ukrainiens pouvaient s'appuyer sur des mesures d'intermédiation locative. Mais "le volume des aides a néanmoins été fortement réduit depuis 2023, compte-tenu des contraintes s'exerçant sur le budget de l'État", admet le Premier ministre dans sa circulaire.

Avec cette baisse des financements de l'hébergement et du logement, les associations craignent que de très nombreux exilés, y compris Ukrainiens, se retrouvent à la rue sans solution d'hébergement. Le tout dans un contexte géopolitique tendu, avec le [soutien assumé à la Russie du chef d'Etat américain Donald Trump](#). "Le nombre de déplacés ukrainiens pourrait augmenter vu ce qu'il se passe actuellement. Or la France n'est peut-être pas tout à fait prête à accueillir de nouveaux déplacés", alerte Gérard Sadik.

Des droits qui se restreignent ailleurs en Europe

La restriction de ces moyens d'accueil et des droits attachés à la protection temporaire se constate aussi ailleurs. En janvier 2025, l'Estonie a durci les règles d'accès aux soins de santé pour les Ukrainiens, souligne [France Info](#). En décembre 2024, le Parlement suisse avait pour sa part décidé de limiter le statut de protection temporaire aux personnes provenant de zones occupées par les troupes russes ou régulièrement bombardées.

Dans un rapport paru le 14 février, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) [s'inquiétait de ces restrictions en cours](#). "Pour ceux qui se trouvent à l'étranger, les systèmes de soutien sont affaiblis et le coût de la vie continue d'augmenter", relevait le rapport, basé sur des entretiens avec plusieurs milliers d'Ukrainiens déplacés.

A lire aussi

[*Ces pays de l'UE, réputés accueillants en 2015, qui ont durci leur politique migratoire*](#)

Dans le même temps, les intentions de retour des Ukrainiens vers leur pays d'origine ont considérablement diminué au fil du temps. Celles-ci sont passées de 52 % en 2023 à 31 % en 2024, souligne l'Agence de l'UE pour l'asile. "Pour nous se pose chaque jour la question de savoir où concentrer nos efforts. Est-ce qu'on apprend une langue, ce qui est déjà un boulot à mi-temps ? Est-ce qu'on se forme pour le marché du travail suisse ou est-ce qu'on se prépare

au marché ukrainien ?", résumait Olha Martynyuk, exilée ukrainienne membre de la commission fédérale des migrations en Suisse, [interviewée par la RTS](#).

Le média suisse a recueilli la parole de nombreux jeunes adultes qui imaginent faire leur vie dans leur territoire d'accueil. À l'instar d'Andrii, 20 ans : "J'aimerais bien terminer ma formation ici et trouver un emploi, parce que je vois beaucoup de perspectives ici. Je fais beaucoup d'efforts pour cela. Dans cinq ans, je me vois travailler dans mon domaine, l'informatique, ici en Suisse", espère-t-il.